



**AMBASSADE
DE FRANCE
EN FINLANDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL CONSULAIRE D'HELSINKI
12 novembre 2020 – 15h40**

Questions consulaires générales

Le conseil consulaire, présidé par Madame Agnès CUKIERMAN, Ambassadrice de France en Finlande, s'est réuni le 12 novembre 2020 dans les locaux de l'Ambassade de France à Helsinki afin de traiter des questions générales concernant les Français établis en Finlande.

Membres présents :

- Mme Agnès CUKIERMAN, Ambassadrice de France en Finlande, présidente ;
- Mme Claude ANTTILA, conseillère consulaire, vice-présidente du conseil consulaire ;
- M. Bruno DURÉAULT, conseiller consulaire.

Membre excusé :

- M. Bruno GUILLARD, conseiller consulaire.

L'administration consulaire était représentée par M. Axel TRIPOTEAU, responsable de la section consulaire et par M. Frédéric LONGUEMARE, agent de la section consulaire.

La Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil consulaire peut par conséquent valablement se réunir.

1) Point sur la communauté française établie en Finlande

M. LONGUEMARE indique que la communauté française en Finlande a diminué de 6 % entre septembre 2019 et septembre 2020, passant de 3 264 à 3 068 inscrits au Registre. Cette baisse peut en partie s'expliquer par la crise sanitaire, puisque la communauté française comptait encore 3 241 inscrits en février 2020.

Au 30 septembre 2020, la population inscrite comptait 43 % de femmes et 57 % d'hommes. Cette répartition reste inchangée par rapport à la même période en 2019.

La répartition par classe d'âge reste inchangée par rapport à 2019 avec une population en majorité jeune puisque 70 % des inscrits ont moins de 40 ans. Les 3 068 inscrits se répartissent ainsi :

- 34 % d'enfants âgés de zéro à 18 ans (dont 12 % d'enfants de moins de 6 ans) ;
- 8 % de jeunes âgés de 18 à 25 ans ;
- 28 % pour la tranche d'âge de 26 à 40 ans ;
- 22 % pour la tranche d'âge de 41 à 60 ans ;
- 8 % de personnes âgées de plus de 60 ans.

33 % des personnes inscrites possèdent également la nationalité finlandaise.

Comme en 2019, plus des deux tiers de la population inscrite est résidente Helsinki et à proximité de la capitale. Le nombre d'inscrits dans les autres régions reste stable, les plus importantes communautés étant installées à Tampere, Pori-Rauma et Turku.

Répartition géographique au 27 octobre 2020 (3 058 inscrits)

TOTAL (27/10/2020)	3 058	
Région HELSINKI dont :	2 007	65,6%
HELSINKI	1 267	63,2 %
ESPOO	395	19,6%
VANTAA	139	6,9%
AUTRES VILLES	206	10%
Région de TAMPERE dont :	214	7%
TAMPERE	153	
AUTRES VILLES	61	
Région de PORI-RAUMA dont	249	8,2%
RAUMA	203	
PORI	19	
AUTRES VILLES	27	
Région de TURKU dont :	175	5,7%
TURKU	136	
AUTRES VILLES	39	
Région d'OULU dont :	116	3,7%
OULU	101	
AUTRES VILLES	15	
Région de JYVÄSKYLÄ dont	57	1,9 %
JYVÄSKYLÄ	33	
AUTRES VILLES	24	
Région de VAASA-KOKKOLA dont :	59	2%
VAASA	16	
KOKKOLA	8	
AUTRES VILLES	35	
Région LAHTI-HÄMEENLINNA-RIHIMÄKI dont :	41	1,3 %
LAHTI	20	
HÄMEENLINNA	8	
RIHIMÄKI	4	
AUTRES VILLES	9	
Région de LAPPEENRANTA-IMATRA-KOTKA dont :	39	1,3%
LAPPEENRANTA	5	
KOTKA	6	
IMATRA	6	
AUTRES VILLES	22	
Région de ROVANIEMI-INARI dont :	35	1,2%
ROVANIEMI	15	
INARI	4	
IVALO	0	
AUTRES VILLES	16	
Région de KUOPIO dont :	32	1,1%
KUOPIO	20	
AUTRES VILLES	12	
Région de JOENSUU-SAVONLINNA dont :	27	0,8%
JOENSUU	12	
SAVONLINNA	3	
AUTRES VILLES	12	
MARIEHAMN (îles ALAND) :	7	0,2%

2) Bilan du dispositif mis en place durant la crise sanitaire

M. LONGUEMARE présente les mesures mises en place à la section consulaire au moment de la crise sanitaire. L'annulation massive de vols et la fermeture d'aéroports, notamment en Laponie, a compliqué le retour de certains ressortissants. Une ligne téléphonique dédiée a été mise en place début mars afin de faire face au flux d'appels qui dépassaient la centaine chaque jour. Un article Covid a été mis en ligne et est régulièrement actualisé. Il a été décidé de la fermeture de la section consulaire au public à la mi-mars. L'ensemble des démarches pouvant être réalisées à distance ont été maintenues et des rendez-vous ont été proposés individuellement aux personnes justifiant d'une urgence. La section consulaire a rouvert le 1^{er} juin en limitant l'accès du public à la salle d'attente, une personne à la fois et derrière le guichet.

3) Formalités :

- Mise en place d'un Secours occasionnel de solidarité Covid19

M. LONGUEMARE précise que le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mis en place dès avril 2020 un dispositif exceptionnel d'aide sociale dans le contexte de pandémie mondiale de Covid-19. Les règles d'attribution de ces aides ont été assouplies à deux reprises pour permettre au plus grand nombre de ressortissants français établis à l'étranger et affectés par la crise économique liée à la pandémie d'en bénéficier. À compter de septembre 2020, les conditions à réunir pour y prétendre sont les suivantes : être inscrit au Registre des Français établis hors de France et justifier d'une perte conséquente de revenus liée à la crise sanitaire.

Le montant de cette aide s'élève en Finlande à 176,53€ par foyer et à 117,69€ par enfant à charge.

- Nationalité française : modification des justificatifs exigés pour justifier son niveau de langue française

M. LONGUEMARE présente les changements intervenus au 10 août 2020, concernant les justificatifs à produire pour une déclaration de nationalité française. Les justificatifs de niveau de langue française ont été harmonisés avec les dossiers de naturalisation : un niveau B1 oral et écrit doit être désormais établi sur production d'un diplôme français ou d'une attestation de réussite à un test de langue. Certaines dispenses sont par ailleurs supprimées.

4) Élections 2021 :

- Élection des conseillers des Français de l'étranger, dont recours au vote électronique

Suite au report de l'élection des conseillers consulaires prévue initialement le 17 mai dernier, le mandat de six ans des conseillers actuels a été exceptionnellement prolongé jusqu'en 2021. La prochaine élection devrait se tenir le 30 mai 2021. Cette date devra cependant être confirmée par décret en février 2021. De même, le nombre de conseillers et délégués consulaires à élire dans chaque circonscription électorale ne sera connu qu'en janvier 2021 dès arrêté le nombre d'inscrits au Registre.

La Finlande fait partie de la circonscription électorale « Europe du Nord », qui comprend également l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie. Le nombre de sièges est actuellement de trois. Le chef-lieu de cette circonscription électorale étant situé à Helsinki, l'Ambassade sera compétente pour centraliser et envoyer les bulletins de vote et les affiches des listes candidates à nos ambassades dans les pays baltes. Elle sera également le bureau de vote centralisateur des résultats. Les règles évoluent concernant le dépôt des candidatures, qui devront être reçues entre le lundi 15 et le dimanche 21 mars 2021. Les candidatures pourront être déposées dans n'importe quel poste diplomatique ou

consulaire de la circonscription électorale, et non plus uniquement dans le poste chef-lieu. Par ailleurs, celles-ci pourront être transmises par voie dématérialisée.

Un seul bureau de vote sera ouvert à l'Ambassade pour les électeurs inscrits sur la LEC d'Helsinki. Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h. Les électeurs pourront voter à l'urne, par procuration ou par internet. Le vote par internet sera ouvert aux électeurs inscrits au registre et ayant renseigné un courriel et un numéro de téléphone portable valides du vendredi 21 mai à midi heure de Paris, au mercredi 26 mai à midi heure de Paris. Mention de ce vote sera reportée sur les listes d'émargement de façon à éviter que des électeurs ne votent deux fois.

- Élection des conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger

Cette élection se tiendra dans le mois suivant l'élection des conseillers des Français de l'étranger. La date proposée est pour l'instant celle des 26 et 27 juin 2021. Le corps électoral sera composé des conseillers consulaires élus en mai 2021. Le dépôt des candidatures devra se faire avant le samedi 12 juin 2021. Pour cette élection, notre consulat général à Londres sera chef-lieu de la circonscription électorale. Les conseillers consulaires pourront voter à l'urne et en personne à Londres, le dimanche 27 juin de 10h00 à midi, soit par anticipation par remise du bulletin de vote en mains propres auprès d'un poste diplomatique ou consulaire de la circonscription électorale, le 18 juin 2021 entre 10h00 et midi.

- Renouvellement partiel des Sénateurs des Français de l'étranger

Le renouvellement partiel de six sénateurs des Français de l'étranger élus en septembre 2014 est reporté à septembre 2021. Aucune date n'est encore arrêtée. Comme en 2017, le collège électoral sera composé des députés et sénateurs représentant les Français établis hors de France, des conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires. Les électeurs pourront voter à l'urne à Paris, par anticipation ou encore par procuration.

5) Section consulaire de l'Ambassade :

- Organisation de la section consulaire pour le respect des normes d'hygiène et de distanciation lors de l'accueil du public

M. LONGUEMARE explique que les usagers sont désormais invités à se présenter avec un masque pour accéder à la salle d'attente de la section consulaire. Des masques et du gel hydro-alcoolique sont mis à disposition du public à l'entrée dans le sas de sécurité. Un plexiglas est installé dans le bureau de l'agent consulaire recevant le public et les surfaces (tables, poignées de porte, scanner d'empreintes) sont quotidiennement désinfectées.

- Statistiques sur l'activité consulaire

L'enquête de satisfaction de novembre 2019 a permis à 165 Français de donner leur opinion sur la qualité des services consulaires en évaluant différents critères parmi lesquels la réponse téléphonique, les horaires d'ouverture, la manière dont a été traité leur dossier, l'accueil à la section consulaire ou la qualité des informations transmises sur le site internet. Le taux de satisfaction s'élève à 78,2% contre 76% dans l'ensemble du monde.

La majorité des Français sont reçus sur rendez-vous. On enregistre 1018 rendez-vous pris via l'application en ligne en 2019 ; en septembre 2020, on dénombre 531 rendez-vous pris en ligne depuis le début de l'année, malgré la fermeture de la section consulaire et le ralentissement de l'activité lié à la crise sanitaire. Le nombre d'usagers reçus est cependant plus important : rendez-vous pris par téléphone, usagers se présentant sans rendez-vous, rendez-vous pour des formalités

spécifiques (dossiers de nationalité, affaires sociales, Français de passage), usagers ne respectant pas la consigne « une formalité = un rendez-vous ».

Le nombre de titres de voyage délivrés marque un ralentissement en 2020 après une forte progression. 747 titres, toutes catégories confondues, avaient été délivrés en 2019 contre 508 en 2017 (+24%). En Septembre 2020, ce sont 380 titres délivrés contre 568 l'année précédente sur la même période (-33%). La crise sanitaire et le retour précipité de nombreux Français de passage aux mois de mars et avril n'ont pas impacté la délivrance de titres de voyage d'urgence (laissez-passer, passeport d'urgence).

Le nombre d'actes d'état civil dressés et transcrits chaque année reste stable et s'établit en moyenne à 150 actes par an. Cette moyenne a été dépassée en 2019 avec 169 actes établis et devrait être inférieure en 2020 avec une centaine d'actes établis à ce jour.

Parmi les autres formalités pouvant être effectuées auprès de la section consulaire, les légalisations de signature se maintiennent à un nombre important : 43 en 2019 et 38 depuis janvier 2020.

Le nombre de cas de Français en difficulté, y compris décès de Français, est en nette diminution en 2020 :

- 2 hospitalisations, dont une ayant nécessité un rapatriement sanitaire ;
- 1 arrestation ;
- 1 personne démunie de moyens de paiement ;

Pour mémoire, en 2019, la section consulaire était intervenue pour 3 décès, 3 hospitalisations dont 1 rapatriement sanitaire, 3 arrestations et 2 personnes démunies de moyens de paiement. Au moins 3 dossiers en cours concernent des problèmes de garde d'enfant impliquant les services de protection de l'enfance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.